

Compte-rendu du Conseil Municipal

<i>Présents :</i>	Denise DE MARCH, Sandrine PERRIN, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Clémentine CORTET, Thierry DENOEUDE, Christelle GIRARDY, Jean-Marie LORIAUD, Alain THEVENOUD, Nadine TRUCHE, Laurence DESLOGES
<i>Absents excusés :</i>	Jean Marc JOURDAN (pouvoir à Brigitte Tougne) Pierre REVERCHON (pouvoir à Sandrine Perrin) Alexandre Merle (pouvoir à Jean Marie Loriaud)
<i>Absents :</i>	Alexia LAVAL, Bruno CAGNON,
<i>Secrétaire de séance :</i>	Christelle Girardy



Nous accueillons ce soir une nouvelle venue, Laurence Desloges, en remplacement de Christophe Paillargue, démissionnaire, nous lui souhaitons la bienvenue.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

6° - Transfert à Grand Lac de la compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Voté à l'unanimité

Le compte-rendu du 21 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité



Présentation du projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), socle du futur PLUi

Il s'agit de la présentation des grandes orientations du projet d'aménagement du PLUi de la Chautagne.

1 - les enjeux du territoire et les axes de développement :

- Les atouts du territoire : l'environnement, le cadre de vie
- Les risques pour le territoire : l'isolement, la fragilité du tissu économique
- Les opportunités du territoire : l'attractivité résidentielle, le potentiel touristique,
- En conclusion : un territoire en mutation, mutation territoriale et financière, mutation démographique et sociale, mutation économique

2 - les axes et objectifs retenus pour le projet d'aménagement de la Chautagne en réponse aux enjeux

Le projet d'aménagement et de développement durable est un document qui détermine le projet intercommunal pour les années à venir, non opposable aux permis de construire, c'est la clef de voûte du PLUi

Les propositions d'orientations :

Environnement, paysage et cadre de vie

Axe 1 - Préserver le paysage et le patrimoine garant de l'identité Chautagnarde :

Objectif 1 - Paysage et patrimoine :

- Enrayer la fermeture des paysages pour préserver les vues sur la plaine depuis les coteaux
- Valoriser les spécificités paysagères et patrimoniales dans un objectif de loisirs et de tourisme
- Tenir compte du paysage dans tout projet d'aménagement et de développement



Objectif 2 - Préserver et valoriser les milieux naturels et forestiers structurants

- Préserver le patrimoine naturel du territoire
- Affirmer les continuités écologiques en garantissant la pérennité des espaces naturels, aquatiques et cultivés

Objectif 3 - Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants ou projetés :

- Veiller à la qualité de l'eau et veiller aux risques de pollution des sources et nappe aquifère de Chautagne par la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et urbaines
- Améliorer les performances de l'assainissement collectif
- Garantir une eau de qualité et quantitativement suffisante par une gestion raisonnée de ses usages
- Gérer les eaux pluviales, pour prévenir les risques d'inondation et de pollution

Objectif 4 - Préserver la richesse naturelle et paysagère par une gestion économe des espaces.

Axe 2 - Consolider le poids économique du territoire de Chautagne en combinant nature, tourisme et économie :

Objectif 5 - adapter l'offre foncière et immobilière en travaillant sur le parcours résidentiels des entreprises :

- Poursuivre le développement économique du territoire dans une perspective de créer de nouveaux emplois de proximité pour les habitants actuels et futurs.
- Maintenir un tissu productif local concourant à la diversité du tissu économique territorial
- Organiser et optimiser les espaces de développement économique à l'échelle intercommunal, conforter la vocation des ZAE (industrielle, artisanale et tertiaire)
- Accompagner l'évolution des zones d'activités stratégiques sur des aspects plus qualitatifs

Objectif 6 développer les capacités productives de Chautagne en lien avec les ressources territoriales :

- Favoriser le maintien et l'évolution de l'agriculture en Chautagne
- Préserver la fonctionnalité des espaces
- Préserver et valoriser le potentiel forestier de Chautagne présent en plaine et sur les coteaux, tant comme matière première que comme cadre touristique
- Favoriser la pérennité des activités professionnelles de pêche

Objectif 7 - maintenir le commerce de proximité pour contenir l'évasion commerciale :

- Structurer le territoire autour du pôle commercial territorial de Saumon et des pôles du quotidien (au sein de chaque commune)
- Lutter contre l'évasion commerciale

Objectif 8 - conforter l'identité Chautagnarde dans le projet de la destination touristique « Aix les Bains Riviera des Alpes »

- Développer la fréquentation de séjour quatre saisons, en soutenant la création de nouveaux hébergements touristiques
- Développer les éco-mobilités touristiques
- Adaptation des sites touristiques et préservation du cadre environnemental

Axe 3 : organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté

Objectif 9 - conforter le pôle de vie de Chautagne par l'accueil de nouveaux habitants :

- Soutenir une dynamique de croissance démographique à même de renforcer la fonction de lieu de vie du territoire et la pérennité des services
- Conforter le développement urbain et villageois en s'appuyant sur la trame paysagère et l'axe prioritaire de circulation

Objectif 10 - Répondre aux besoins en logements des populations actuelles et futures par la création et la requalification de logements qualitatifs et diversifiés :

- Progresser dans la diversification de l'offre en logement tout en maintenant une offre en direction des familles
- Permettre l'installation des jeunes ménages et le maintien des personnes âgées dans les villages
- Maintenir et développer l'offre en habitat accessible en envisageant une nouvelle répartition à l'échelle du territoire

Objectif 11 - Favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale :

- Mettre en œuvre des projets urbains favorisant le vivre ensemble en harmonie avec le cadre villageois et paysager (jardins, potagers, vignes / franges urbaines ...)
- Aménager et réaménager des espaces publics qualitatifs et fédérateurs
- Prévoir des équipements et services adaptés pour répondre aux besoins actuels et futurs

Objectif 12 - Favoriser l'interconnexion interne, externe et l'intermodalité à partir des axes routes fer et eau :

- Limiter les besoins de déplacements
- Développer l'intermodalité et les déplacements doux

Objectif 13 - Limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et développer la production d'énergies renouvelables

- Encourager les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements,
- Mobiliser les sources locales de production d'énergies renouvelables du territoire pour permettre la réalisation d'un scénario énergétique durable et ambitieux, en profitant du rattachement du territoire au projet TEPos.

Intervention de Monsieur Jean Marie Loriaud qui constate que le projet s'appuie sur le paysage, et en particulier sur la peupleraie. Il s'interroge sur la prise en compte du problème du castor qui prolifère en Chautagne, et qui provoque de gros dégâts à la peupleraie.

Réponse de Denise de March : cette situation est bien connue, l'ONF actuellement comble une partie des canaux annexes pour limiter le terrain de jeux des castors, et limiter ainsi la prolifération. Il y avait eu aussi un projet d'exportation de castors dans le nord de la France, mais il semble que ce projet ait été abandonné. Aujourd'hui le castor est un animal intégralement protégé.

Une question est aussi posée sur les équipements : nos équipements permettront-ils de répondre à la croissance de population ?

Réponse de Denise de March : Ce point a été examiné ; nos équipements actuels permettent une croissance de population sans investissements lourds.

Intervention de Monsieur Jean Claude Croze, vice-président à Grand Lac

Le projet qui vous est présenté est un projet construit par les élus de Chautagne. Toutes les communes sont représentées et bien présentes dans le comité de pilotage. Ce ne sera pas le projet de Grand Lac, mais bien le projet de la Chautagne et pour son territoire.

LE PLANNING - AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION :

Mi 2016 / Mi 2017 : Élaboration du diagnostic

- 2017 : Élaboration du projet d'Aménagement et de Développement Durable
- 2018 : Traduction réglementaire, plan de zonage, orientations d'aménagement et de programmation
- 2019 : arrêt, approbation



02 / Acquisition de la parcelle AH 17 appartenant à Mme Constance Puertos

Cette acquisition a pour objet la mise en place des CSE. En effet lors du dernier conseil nous avons déjà délibéré pour l'achat d'une parcelle au même propriétaire mais il se trouve que des contraintes nous obligent à modifier le côté de route concerné.

Il s'agit donc d'acquérir la parcelle suivante :

Références cadastrales		Lieu-dit	Contenance
Section	Numéro		
AH	17	Vercin	764 m ²

Voté à l'unanimité



03 / Mise en non-valeur

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeur proposée par le Receveur Municipal.

Il expose qu'il ne peut recouvrer sur les budgets eau et commune pour les années 2011 - 2012 - 2013, les titres de divers débiteurs pour lesquels il a dressé un certificat d'irrecouvrabilité dont les montants sont les suivants

Budget eau	153.70 €
Budget commune	115.07 €

Voté à l'unanimité



04 / Demande de subvention au conseil départemental pour la sécurisation du rond-point de Mathy

L'enfouissement des réseaux est en cours, les raccordements des candélabres et des particuliers se poursuivent. Ces travaux sont pris en charge par le SDES, la commune ne supporte financièrement que l'enfouissement des lignes téléphoniques. Interviendront ensuite les travaux de sécurité du rond-point et nous procédons donc à une demande de subvention auprès du département.

Voté à l'unanimité



05 / Acquisition d'une bande de terrain à Messieurs Berlioz Frédéric et François

Grand lac doit réaliser des travaux sur le site de notre station d'épuration.

Il s'agit en effet d'installer une bâche de stockage des boues avant qu'elles ne soient épandues. Nous devons déplacer la clôture et empiéter sur le chemin d'exploitation qui appartient à la commune suite au remembrement.

Pour laisser un espace suffisant pour le passage du matériel agricole nous souhaitons acquérir une bande de terrain de 770 m² pour déplacer l'emprise de ce chemin. Nous avons contacté Mme Berlioz propriétaire de ce terrain.

Il est prévu que cette acquisition se fasse au prix d'1 € 20 le m² sachant

- Que le terrain agricole vaut 60 cts
- Que l'exploitant de cette parcelle sera indemnisé par Grand Lac à hauteur également de 60 cts

Voté à l'unanimité



06 / Transfert à Grand Lac de la compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Au 1^{er} janvier 2018, cette compétence rentre dans le champ des compétences obligatoires des communautés d'agglomération et sera donc exercée sur l'ensemble du territoire de Grand Lac. Le transfert de cette compétence a pour objectif de permettre au CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) d'exercer des animations dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau.

A ce jour, pour la commune de Serrières, comme pour les communes de Ruffieux, Motz, Chanaz et Vions cette compétence est exercée par le SHR, Syndicat du Haut Rhône.

Grand Lac va donc se substituer à nos 5 communes au sein de ce syndicat.

Il n'empêche que nous serons toujours présents au SHR, qui doit aussi recevoir une délégation de Grand Lac pour la compétence GEMAPI - risque inondation -

Voté à l'unanimité



La séance est levée à 21h02

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu, sauf imprévu le 24 novembre 2017 à 19h30

INFORMATIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE/DECLARATIONS DE TRAVAUX

Permis de construire

- Frédéric MORAND : Maison d'habitation et garage - Route de Vercin,

Déclarations de travaux

- Thierry DECAE : Pose d'une climatisation - 36 Chemin des Lilas,
- Christopher FERREIRA : Pose d'un portail et d'un portillon - 120 Chemin de l'Hougot,
- François GIRARDY : Détachement d'un lot en vue de vendre pour construire - 2782 Route de Chevignay,
- Bruno NAESSENS : Création d'une terrasse et réfection de la toiture - 405 Route de Lapeyrouse,

Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis à la DDT.

RENDEZ-VOUS

SOIRÉE VEILLÉE AVEC SOUPE À L'OIGNON

Vendredi 17 novembre 2017

Salle basse du Château Denys



CONCERT DE NOËL

Dimanche 03 décembre 2017

*Organisée par la Mairie, au profit du Téléthon
à 16h30 à l'Église*

Mise à disposition d'une cagnotte pour le téléthon, car cette année nous ne programmions pas de manifestation, il y a trop peu de monde.



SUIVEZ L'ACTUALITÉ de votre commune

FACEBOOK

Suivez tout ce qui se passe sur Serrières en Chautagne via la page facebook
<https://www.facebook.com/serrieresenchautagne>



flashez ce code pour accéder directement à la page facebook